

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Carcassonne
LAURAC - COMMUNE

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Délibération N° DE_025_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 10/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Yolande STEENKESTE.

Présents : Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Marielle ZANDVLIET, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Steven GIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANCAIS - 3EME TRANCHE EGLISE

Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de 3ème tranche de rénovation de l'église Saint Laurent à Laurac. Le Cabinet d'Architecte Auriol, maître d'oeuvre, 1 rue Joliot Curie 11150 Bram a chiffré ce projet à 212 815.00 ht.

Le Maire informe qu'il est possible de solliciter des aides financières pour mener à bien un tel projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** sans réserve le projet de de 3ème tranche de rénovation de l'église Saint Laurent à Laurac.
- **Décide** de demander une subvention auprès de l'association de la Sauvegarde de l'Art Français aussi élevée que possible pour réaliser les travaux.
- **Donne** tous les pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette demande.

Fait et délibéré à Laurac, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le
ID : 011-211101969-20251016-DE_025_2025-DE

Mme Yolande STEENKESTE
Maire de LAURAC



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.